Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20261104-2026_054_BRUDED-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le trois novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Présents : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, M. LAMBERT Richard, Mme GEFFRELOT Anne, M. GANCHE Alexis, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, M. DERRIEN Kyllian, Mme CRUBLET Stéphanie, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier
Absents excusés ayant donné procuration :M. BERTOT Mathieu a donné procuration à Mme BERTOT Ségolène ; Mme MUNIER Delphine a donné procuration à Mme DERRIEN Audrey ; Mme BEREST Audrey a donné procuration à M. DELAUNAY Xavier
Secrétaire de Séance : M. GANCHE Alexis
Date de convocation : 28 octobre 2026

****

Délibération n° 2026-054– Adhésion à BRUDED

M. le maire présente la chargée de développement de BRUDED, venue présenter l'association au conseil municipal.
L'association BRUDED est un réseau de partage d'expériences des collectivités engagées dans l'aménagement et le développement local durable. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 277 communes. Plusieurs actions auront lieu en 2026, notamment sur les consommations et la production d'énergies renouvelables, la végétalisation des espaces publics, l'organisation et la conduite de projets durables, etc. Adhérer à BRUDED permet un échange d'expériences, de s'appuyer sur les réussites et éviter les écueils des procédés menés par les autres collectivités. Cela permet également un accompagnement des élus dans leurs projets au quotidien.
Vu la charte du réseau BRUDED,
Vu les statuts du réseau BRUDED,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 13 voix pour et 2 abstentions (M. Delaunay et Mme Berest)
- **d'autoriser l'adhésion** à l'association BRUDED pour un coût de 0.36 € par habitant, à compter du 1er janvier 2027
- de dire que les crédits nécessaires au financement de l'adhésion seront inscrits au budget de la commune
- d'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 04 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
M. Alexis GANCHE

Le Maire,
Frédéric LE GRAND

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du Affiché le